

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE TARENTAISE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 8 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 01 avril 2022

Nombre de délégués en exercice : 27

Nombre de délégués présents : 26

Nombre de délégués excusés : 1

Nombre de délégués absents : 0

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votes : 26

Secrétaire de séance : Romain SOLLIER

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, à la salle d'Audience de la MCI à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents :

HAUTECOUR : Daniel BURLET (*départ point 14*)

LES BELLEVILLE : Claude JAY, Donatienne THOMAS, Noëlla JAY, Hubert THIERY,
Romain SOLLIER, Florence BONNEFOY-CUDRAZ (*arrivée point 5*),
Marie-Pierre FREMIOT, Sandra FAVRE, Aurélien ASTRE (*arrivée point 3b*)

MOUTIERS : Fabrice PANNEKOUCKE, Chantal MARTIN, Nouare KISMOUNE,
Florence SCARPETTA, Marie-Christine BERMOND,
Guillaume CRUCE (*arrivée point 4*), Eric Laurent (*arrivée point 8*)
Hakima DUJARDIN, Claude JOLLET, Aïcha DEMONNAZ

NOTRE DAME DU PRE : Jean-Paul DE BORTOLI

SALINS-FONTAINE : Françoise CROUSAZ (*arrivée point 3b*), Fabienne BLANC-TAILLEUR,
Christian ROCTON (*arrivée point 3a*)

SAINT MARCEL : Daniel CHARRIÈRE, Gilles VIVET

Excusé :

LES BELLEVILLE : Georges DANIS

ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteur : Fabrice PANNEKOUCKE

1) Nomination secrétaire de séance

Romain SOLLIER est nommé secrétaire de séance

2) Approbation PV du 22 février 2022

Le Conseil Communautaire approuve le procès verbal

3) Décisions prises

a) par le Président en vertu de sa délégation entre le 10/02/2022 et le 18/03/2022

DATE	SERVICE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
10/03/2022	Activités de pleine nature	ONF	Reprise des marches sentiers des Frasses	1 302,08
15/03/2022	Bâtiments	DEILED	Détecteur CO ₂ MCI	168,96
15/03/2022	Bâtiments	BOS GRANDE CUISINE	Réparation autolaveuse Médiathèque	313,02
15/03/2022	Communication	IMPRIMERIE EDELWEISS	Stickers nouveau logo	183,60
14/02/2022	Déchets	SERVI PRO	Vêtement de travail déchetterie	285,68
14/02/2022	Déchets	IMPRIMERIE EDELWEISS	Impression affiche "cartons"	117,60
21/02/2022	Déchets	ASTECH	Borne ordures ménagères et coque	3 178,84
14/03/2022	Déchets	QUADRIA	Colonne LOLLY 1m ³ emballage	2 108,64
15/02/2022	Ecole des Arts	THOMANN	Instrument et matériel de musique	1 925,58
15/02/2022	Ecole des Arts	BENOIT BERTHET	Réparation instruments de musique	2 980,00
15/03/2022	Ecole des Arts	SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE	Redevance reproduction graphique d'œuvres de musique	1 114,87
15/03/2022	Enfance/Jeunesse	NATURE GAMES	Forfait animation "Lancer de Hache" 11/06/2022	588,00
15/03/2022	Equipements sportifs	LE VIEUX CAMPEUR	Sangles et mousquetons gymnase Saint-Martin-de-Belleville	177,84
18/03/2022	GeMAPI	ONF	Pose bâches anti-renouée	5 594,58
18/03/2022	GeMAPI	TARENDAISE VANOISE INSERTION	Coupe renouée avant pose bâche anti-renouée	1 900,00

b) par le Bureau en vertu de sa délégation

22 mars 2022	Objet
2022-10	Approbation de la convention de partenariat tripartite entre la CCCT, le Festival Jazz à Val Thorens (porté par l'Office de Tourisme de Val Thorens) et le Festival Jazz à Vienne
2022-11	Approbation de la convention de partenariat entre la CCCT et le Festival Baroque de Tarentaise

2022-12	Approbation d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec le CHAM
2022-13	Approbation du devis d'AGATE pour l'accompagnement relatif à l'étude du transfert de la compétence petite enfance

lecture est faite

FINANCES - Rapporteur : Claude JAY

4) Délibération 15-2022

Approbation d'un avenant à la convention de gestion de la Maison de Services au public

Mise au voix, approuvée à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

APPROUVE l'avenant à la convention de gestion de la Maison de Service au Public dans les conditions précitées ;

APPROUVE la participation supplémentaire de 5 625 € pour l'exercice 2021.

5) Délibération 16-2022

Adoption des comptes administratifs 2021 du budget principal

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal de la CCCT, conforme au compte de gestion du comptable public, et qui présente la synthèse suivante :

Fonctionnement	CA 2021
Dépenses	9 323 195.76
Recettes	9 776 777.95
<i>Résultat exercice 2021</i>	453 582.19
<i>Résultat 2020 reporté</i>	1 114 963.13
Résultat total 2021 à reporter	1 568 545.32
Investissement	CA 2021
Dépenses	3 596 467.19
Recettes	3 308 460.96
<i>Résultat exercice 2021</i>	- 288 006.23
<i>Résultat 2020 reporté</i>	- 1 081 128.36
Résultat total 2021 à reporter	- 1 369 134.59
Reste à Réaliser Dépenses	461 727.40
Reste à Réaliser Recettes	1 106 216.25
Financement supplémentaire	644 488.85
Besoin total de financement à reporter	724 645.74

6) Délibération 17-2022

Adoption des comptes administratifs 2021 du budget annexe DECHETS

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe DÉCHETS, conforme au compte de gestion du comptable public, et qui présente la synthèse suivante :

Fonctionnement	CA 2021
Dépenses	3 046 422.15
Recettes	5 272 262.99
<i>Résultat exercice 2021</i>	2 225 840.84
<i>Résultat 2020 reporté</i>	332 611.24
Résultat total 2021 à reporter	2 558 452.08
Investissement	CA 2021
Dépenses	1 192 573.40
Recettes	1 287 374.25
<i>Résultat exercice 2021</i>	94 800.85
<i>Résultat 2020 reporté</i>	- 421 370.45
Résultat total 2021 à reporter	- 326 569.60
Reste à Réaliser Dépenses	141 229.77
Reste à Réaliser Recettes	0.00
Besoin de Financement supplémentaire	141 229.77
Besoin total de financement à reporter	467 799.37

7) Délibération 18-2022

Adoption des comptes administratifs 2021 du budget annexe GeMAPI

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe GEMAPI, conforme au compte de gestion du comptable public, et qui présente la synthèse suivante :

Fonctionnement	CA 2021
Dépenses	161 780.83
Recettes	542 677.31
<i>Résultat exercice 2021</i>	380 896.48
<i>Résultat 2020 reporté</i>	71 559.14
Résultat total 2021 à reporter	452 455.62
Investissement	CA 2021
Dépenses	191 048.98
Recettes	98 383.96
<i>Résultat exercice 2021</i>	- 92 665.02
<i>Résultat 2020 reporté</i>	- 28 784.79
Résultat total 2021 à reporter	- 121 449.81
Reste à Réaliser Dépenses	8 217.48
Reste à Réaliser Recettes	0.00
Besoin de financement supplémentaire	8 217.48
Besoin total de financement à reporter	129 667.29

8) Délibération 19-2022

Adoption des comptes administratifs 2021 du budget annexe Transports scolaires

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe TRANSPORTS SCOLAIRES, conforme au compte de gestion du comptable public, et qui présente la synthèse suivante :

Fonctionnement	CA 2021
Dépenses	1 129 644.94
Recettes	1 244 021.46
Résultat exercice 2021	114 376.52
Résultat 2020 reporté	62 190.53
Résultat total 2021 à reporter	176 567.05
Investissement	CA 2021
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat exercice 2021	0,00
Résultat 2020 reporté	0,00
Résultat total 2021 à reporter	0,00

9) Délibération 20-2022

Adoption des comptes administratifs 2021 du budget annexe SPANC

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC, conforme au compte de gestion du comptable public, et qui présente la synthèse suivante :

Fonctionnement	CA 2021
Dépenses	82.00
Recettes	7 201.75
Résultat exercice 2021	7 119.75
Résultat 2020 reporté	10 598.54
Résultat total 2021 à reporter	17 718.29
Investissement	CA 2021
Dépenses	234.00
Recettes	0.00
Résultat exercice 2021	- 234.00
Résultat 2020 reporté	11 798.99
Résultat total 2021 à reporter	11 564.99

10) Délibération 21-2022

Adoption des comptes administratifs 2021 du budget annexe COEUR DE TARENTEISE TOURISME

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe COEUR DE TARENTEISE TOURISME, conforme au compte de gestion du comptable public, et qui présente la synthèse suivante

Fonctionnement	CA 2021
Dépenses	268 165.36
Recettes	240 322.91
<i>Résultat exercice 2021</i>	- 27 842.45
<i>Résultat 2020 reporté</i>	47 066.01
Résultat total 2021 à reporter	19 223.56
Investissement	CA 2021
Dépenses	16 322.69
Recettes	16 772.93
<i>Résultat exercice 2021</i>	450.24
<i>Résultat 2020 reporté</i>	1 018.57
Résultat total 2021 à reporter	1 468.81

11) Délibération 22-2022

Adoption des comptes administratifs 2021 du budget annexe ZAE LA CONTAMINE

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe ZAE de la Contamine, conforme au compte de gestion du comptable public, et qui présente la synthèse suivante :

Fonctionnement	CA 2021
Dépenses	592 468.83
Recettes	592 469.74
<i>Résultat exercice 2021</i>	0,91
<i>Résultat 2020 reporté</i>	0,00
Résultat total 2021 à reporter	0,91
Investissement	CA 2021
Dépenses	451 041.11
Recettes	559 149.57
<i>Résultat exercice 2021</i>	108 108.46
<i>Résultat 2020 reporté</i>	- 157 935.57
Résultat total 2021 à reporter	- 49 827.11

12) Délibération 23-2022

Approbation des comptes de gestion 2021 du budget principal

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget principal.

13) Délibération 24-2022

Approbation des comptes de gestion 2021 du budget annexe DECHETS

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe DÉCHETS

14) Délibération 25-2022

Approbation des comptes de gestion 2021 du budget annexe GEMAPI

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe GEMAPI

15) Délibération 26-2022

Approbation des comptes de gestion 2021 du budget annexe TRANSPORTS SCOLAIRES

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe TRANSPORTS SCOLAIRES

16) Délibération 27-2022

Approbation des comptes de gestion 2021 du budget annexe SPANC

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC

17) Délibération 28-2022

Approbation des comptes de gestion 2021 du budget annexe COEUR DE TARENTEISE TOURISME

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe COEUR DE TARENTEISE TOURISME

18) Délibération 29-2022

Approbation des comptes de gestion 2021 du budget annexe ZAE LA CONTAMINE

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe ZAE LA CONTAMINE

19) Délibération 30-2022

Affectation des résultats 2021 du budget principal

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AFFECTE comme suit les résultats 2021 du budget principal :

Affectation en investissement (1068) : 724 645.74 €

Report en fonctionnement (002) : 843 899.58 €

Report en investissement (001) : - 1 369 134.59 €

20) Délibération 31-2022

Affectation des résultats 2021 du budget annexe DECHETS

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AFFECTE comme suit les résultats 2021 du budget annexe DÉCHETS :

Affectation en investissement (1068) : 2 117 799.37€

Report en fonctionnement (002) : 440 652.71 €

Report en investissement (001) : - 326 569.60 €

21) Délibération 32-2022

Affectation des résultats 2021 du budget annexe GeMAPI

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AFFECTE comme suit les résultats 2021 du budget annexe GEMAPI :

Affectation en investissement (1068) : 229 667.29 €

Report en fonctionnement (002) : 222 788.33 €

Report en investissement (001) : - 121 449.81 €

22) Délibération 33-2022

Affectation des résultats 2021 du budget annexe TRANSPORTS SCOLAIRES

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AFFECTE comme suit les résultats 2021 du budget annexe Transports :

Affectation en investissement (1068) : 0.00€

Report en fonctionnement (002) : 176 567.05 €

Report en investissement (001) : 0.00€

23) Délibération 34-2022

Affectation des résultats 2021 du budget annexe SPANC

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AFFECTE comme suit les résultats 2021 du budget annexe SPANC :

Affectation en investissement (1068) : 0.00€

Report en fonctionnement (002) : 17 718.29 €

Report en investissement (001) : 11 564.99 €

24) Délibération 35-2022

Affectation des résultats 2021 du budget annexe COEUR DE TARENTEISE TOURISME

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AFFECTE comme suit les résultats 2021 du budget annexe Coeur de Tarentaise Tourisme :

Affectation en investissement (1068) : 0.00 €

Report en fonctionnement (002) : 19 223.56 €

Report en investissement (001) : 1 468.81 €

25) Délibération 36-2022

Affectation des résultats 2021 du budget annexe ZAE LA CONTAMINE

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AFFECTE comme suit les résultats 2021 du budget annexe ZAE La Contamine :

Affectation en investissement (1068) : 0.00€

Report en fonctionnement (002) : 0.91€

Report en investissement (001) : - 49 827.11 €

26) Délibération 37-2022

Vote des taux de fiscalité 2022 du budget principal

Mise au voix, approuvée avec 1 voix contre et 1 abstention.

Le Conseil communautaire :

FIXE les taux de fiscalité pour 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 6,40 %

Taxe foncière (non-bâti) : 38,31 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 9,42 %

27) Délibération 38-2022

Vote des taux de la TEOM 2022

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

FIXE les taux de fiscalité de la TEOM pour 2022 comme suit :

- zone n° 1 composée des communes ou parties de communes suivantes :

- Moûtiers,
- Pomblière-St-Marcel
- Stations des Ménuires et de Val Thorens
- Salins les Thermes (commune historique),

=> Taux de 12,57%

- zone n° 2 composée des communes ou parties de communes suivantes :

- Hautecour
- Notre Dame du Pré
- St-Jean de Belleville (commune historique)
- St-Martin de Belleville et villages des Belleville
- Fontaine-le Puits (commune historique)
- Villarlurin (commune historique).

=> Taux de 8,35 %

28) Délibération 39-2022

Fixation du produit attendu de la taxe GeMAPI 2022

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

FIXE le produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2022 à la somme de 500 000.00€,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution du présent projet de délibération.

29) Délibération 40-2022

Vote du principe de répartition du FPIC et de confirmation du Pacte financier et fiscal

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le principe du mode de répartition libre du FPIC entre CCCT et commune, en vue d'une prise en charge à 100% par la CCCT ainsi que cela se fait depuis 2016.

ADOpte le principe de confirmer le Pacte financier et fiscal, sur les bases indiquées, qui permettra de garantir la pérennité des accords financiers et fiscaux, en premier lieu sur la question du FPIC, et d'accompagner le vote du budget primitif et des taux de fiscalité.

30) Délibération 41-2022

SPANC - Fixation du montant des redevances

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE les montants des redevances pour l'année 2022 :

- Redevance pour le contrôle de conception et de réalisation dans le cadre d'une demande d'urbanisme ou hors cadre de la demande d'urbanisme (modification ou rénovation de l'installation d'assainissement non collectif) :
 - Redevance pour le contrôle de conception et d'implantation d'une installation (étape 1) : 130 €.
 - Redevance pour le contrôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées (étape 2): 170 €.
- Redevance pour la vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes : 100 €.
- Redevance pour la vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes d'immeubles en vente dont le dernier contrôle date de plus de 3 ans : 130 €.

31) Délibération 42-2022

Vote du budget primitif 2022 du Budget principal

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reports, ainsi :

Section de fonctionnement : 11 100 397.61 €

Section d'investissement : 5 311 696.03 €

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

32) Délibération 43-2022

Vote du budget primitif 2022 du budget annexe DÉCHETS

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe DÉCHETS qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reports, ainsi :

Section de fonctionnement : 5 699 428.71 €

Section d'investissement : 3 099 448.02 €

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

33) Délibération 44-2022

Vote du budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reports, ainsi :

Section de fonctionnement : 778 595.64€

Section d'investissement : 871 010.64€

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

34) Délibération 45-2022

Vote du budget primitif 2022 du budget annexe TRANSPORTS SCOLAIRES

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe Transports scolaires qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reports, ainsi :

Section de fonctionnement : 1 371 067.05 €

Section d'investissement : 0.00€

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

35) Délibération 46-2022

Vote du budget primitif 2022 du budget annexe SPANC

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reports, ainsi :

Section de fonctionnement : 22 118.29€

Section d'investissement : 11 564.99€

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

36) Délibération 47-2022

Vote du budget primitif 2022 du budget annexe COEUR DE TARENTEISE TOURISME

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe Coeur de Tarentaise Tourisme qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reports, ainsi :

Section de fonctionnement : 323 454.41€

Section d'investissement : 28 893.01€

DIT que les prestations pour l'étude d'ingénierie touristique sont inscrites en section d'investissement au compte 2168 ;

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

37) Délibération 48-2022

Vote du budget primitif 2022 du budget annexe ZAE LA CONTAMINE

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe ZAE La Contamine qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reports, ainsi :

Section de fonctionnement : 425 368.26€

Section d'investissement : 379 674.46€

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

38) Délibération 49-2022

Autorisation de versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AUTORISE le versement d'une subvention d'exploitation de 283 550.85€ du budget principal de la CCCT au budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme de la CCCT.

DIT qu'une avance de 50 000€ a été versée

DIT que le montant du solde à verser du budget principal vers le budget Tourisme est de 233 550.85€

39) Délibération 50-2022

Budget annexe transports scolaires: charges refacturées du budget principal

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

ADOpte la liste de charges supportées par le budget principal qui seront refacturées au budget annexe TRANSPORT SCOLAIRES.

ADOpte les clés de répartition présentées ci-dessus.

40) Délibération 51-2022

Budget annexe SPANC : charges refacturées du budget principal

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

ADOpte la liste de charges supportées par le budget principal qui seront refacturées au budget annexe SPANC.

ADOpte les clés de répartition présentées ci-dessus.

41) Délibération 52-2022

Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes du syndicat départemental d'énergie de Savoie (SDES) pour l'achat d'électricité et de services associés - Période 2024-2026

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée le 1er mars 2022 par le bureau syndical du SDES.

DECIDE de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération.

DECIDE que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la Communauté de Communes est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement.

DONNE MANDAT au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la Communauté de Communes sera membre.

DECIDE de l'abrogation au 31 décembre 2023, de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 31 mars 2015 par le Conseil Communautaire (délibération n°28-2015).

42) Délibération 53-2022

Subventions aux associations 2022

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations locales au titre de l'année 2022, telles que présentée dans le tableau ci-avant,

AUTORISE Monsieur le président à signer un contrat d'engagement républicain avec les associations bénéficiaires ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ASSOCIATIONS	MONTANT VERSÉ
AACM FONCTIONNEMENT	10 000 €
ASSOCIATION BELLEVILLOISE POUR L'ENFANCE (A.B.E)	120 210 €
ADAC DÔME THÉÂTRE	5 000 €
ASS COMITE SKI DE SAVOIE	10 140 €
ASSOC SPORTIVE COLLEGE JEAN ROSTAND - UNSS	580 €
CAF MOUTIERS HAUTE TARENDAISE	13 500 €
SAUVEGARDE ENFANCE SAVOIE - Service prévention spécialisée	2 000 €
SAUVEGARDE ENFANCE SAVOIE - Point écoute	2 000 €
ENTENTE SPORTIVE DE TARENDAISE	69 600 €
FOYER DES ELEVES DU COLLEGE	2 000 €
LEZ' ARTS EN ADRETS	5 000 €
CANOË KAYAK	480 €
MISSION LOCALE JEUNES	11 955 €
TENNIS CLUB	9 675 €
FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC	1 000 €
TARENDAISE GYM	2 000 €
CLUB DES SPORTS DES MENUIRES ENDURO KIDS DES BELLEVILLE	2 000 €
COMMUNE LES BELLEVILLE - Course VTT	16 200 €
COMMUNE LES BELLEVILLE - Les folies de Val Thorens	25 300 €
OFFICE DU TOURISME LES MENUIRES	7 200 €

OFFICE DU TOURISME LES MENUIRES événement culturel - événement sportif	100 000 €
OT VAL THORENS	7 200 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Fabrice PANNEKOUCKE

43) Délibération 54-2022

Approbation d'un avenant au compromis de vente du lot 7 de la ZAE de la Contamine avec la SCI L'Ormay (VORGER TP)

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la promesse de vente et tout document découlant des présentes

ACTIVITÉS PLEINE NATURE, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET BÂTIMENTS - Jean-Paul DE BORTOLI

44) Délibération 55-2022

Acquisition de deux parcelles dans le cadre du projet d'aménagement d'un débarcadère pour l'activité eaux vives sur le secteur du Doron

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section 321 B n°2 et 3 situées sur la commune de Les Belleville (Villarlurin) d'une superficie respective de 486 m2 et 1360 m2 pour un euro.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à cette acquisition.

45) Délibération 56-2022

Demande de subvention auprès de l'État relatif au site des Bruyères

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert de ces espaces de pratique et à garantir la qualité et l'entretien des équipements dans le temps.

INDIQUE que le montant des travaux est estimé à 650 160.70 €HT correspondant aux divers aménagements hiver et été ainsi que la signalétique hiver et été.

SOLLICITE la participation financière maximale de l'Etat au titre de l'appel à projets Avenir Montagnes et pour tout autre dossier de subvention qui s'avèrerait pertinent.

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents y afférents.

HABITAT ET LOGEMENT - Fabrice PANNEKOUCKE

46) Délibération 57-2022

Attribution du marché d'étude pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert de ces espaces de pratique et à garantir la qualité et l'entretien des équipements dans le temps.

INDIQUE que le montant des travaux est estimé à 575 000 € HT correspondant aux divers aménagements hiver et été ainsi que la signalétique hiver et été.

SOLLICITE la participation financière maximale de l'Etat au titre de l'appel à projets Avenir Montagnes et pour tout autre dossier de subvention qui s'avèrerait pertinent.

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents y afférents.

47) Délibération 58-2022

Modification de la composition du conseil d'exploitation de la régie Cœur de Tarentaise Tourisme

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE la modification des statuts de la régie "Coeur de Tarentaise Tourisme" telle que présentée;

APPROUVE la modification de la composition du Conseil d'exploitation de la régie "Coeur de Tarentaise Tourisme" telle que présentée et désigne Madame Marie-Christine BERMOND, Monsieur Georges THOMAS et Madame Heikki DEWAELE membres du Conseil d'exploitation pour la durée résiduelle du mandat;

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

48) Délibération 59-2022

Approbation de tarifs de la régie Cœur de Tarentaise Tourisme

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs présentés

49) Délibération 60-2022

Approbation des tarifs du concert d'ouverture du Festival Jazz à Val Thorens à Moûtiers

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE l'organisation d'une billetterie pour le concert de la soirée d'ouverture Before Jazz à Val Thorens, à Moûtiers (Salle Maurice Calloc'h - le 13 avril 2022 à 20h30) avec la programmation du groupe "Supergombo";

VALIDE les tarifs des billets du concert avec un tarif plein de 10 € TTC et un tarif réduit de 6 € TTC pour les moins de 16 ans et les demandeurs d'emploi ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la mise en place de cette billetterie.

50) Délibération 61-2022

Approbation des tarifs du concert de musique baroque - Partenariat avec festival Baroque de Tarentaise, le CCR d'Ambronay et EEEMERGING+ (soutenu par Europe Creative)

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE l'organisation d'une billetterie pour le concert de la soirée d'ouverture Before Jazz à Val Thorens, à Moûtiers (Salle Maurice Calloc'h - le 13 avril 2022 à 20h30) avec la programmation du groupe "Supergombo";

VALIDE les tarifs des billets du concert avec un tarif plein de 10 € TTC et un tarif réduit de 6 € TTC pour les moins de 16 ans et les demandeurs d'emploi ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la mise en place de cette billetterie.

51) Délibération 62-2022

Approbation des tarifs du concert de musique Madalitso Band organisé à Villarlurin

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE l'organisation d'une billetterie pour le concert

VALIDE les tarifs des billets du concert avec un tarif de 5 € TTC + de 12 ans et une gratuité pour les moins de 12 ans.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la mise en place de cette billetterie et des tarifs associés.

52) Délibération 63-2022

Demande de subvention au Département pour la mise en conformité de l'aménagement de la Maison France Services avec la Charte nationale d'engagement.

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le projet ainsi que la demande de subvention au Département de la Savoie ;

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents afférents.

Moûtiers, le 8 avril 2022

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE

